

Procès-verbal de la séance du 14 mars 2017

Le 14 mars 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de Villeréal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Pierre-Henri ARNSTAM, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **8 mars 2017**

Présents : Pierre-Henri ARNSTAM, Françoise LAURIERE, Jean-Jacques CAMINADE, Guillaume MOLIERAC, Rolande PITON, Jean-Pierre LECLAIR, Christian PAJOT, Jean-Raymond CRUCIONI, Sylvie AVEZOU, Alain BRUGALIERES, Marie-Christine DEBLACHE, Sylvie CLAUDE, Benjamin MAUVRIT.

Représentés : Colette MAYET-DELBOURG procuration à Jean-Raymond CRUCIONI
Véronique LEYGUE procuration à Christian PAJOT

En préambule, Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de supprimer la délibération créant un poste d'agent dans le cadre du dispositif CUI-CAE, et de modifier la délibération créant l'emploi d'un adjoint technique à temps non complet en ajoutant la création d'emplois dans la filière technique à temps complet. Accord de tous les membres présents ou représentés.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance. En l'absence d'observation il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire. Madame Rolande PITON ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2017-010	<u>Aménagement des espaces publics de la bastide Places du 19 mars, du Haut Morvan et du pourtour de l'église:</u> <u>Modifications n°2 en cours d'exécution des lots 01 et 02</u>	1-1-4

Vu la délibération n°2016-062 du 23/09/2016 délibérant sur le choix des entreprises concernant le marché public n°2016-08 de l'aménagement des espaces publics de la bastide Places du 19 mars, du Haut Morvan et du Pourtour de l'église,

Vu la notification du marchés public aux entreprises le 10/10/2016,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment les articles 139-2° et 139-6° du décret 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 140-1° du décret 2016-360 du 25 mars 2016,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux travaux d'aménagement des espaces publics de la bastide concernant la première tranche des travaux, il y a lieu de prendre une modification en cours d'exécution en plus ou moins-value pour certains lots.

Monsieur le Maire expose que des travaux supplémentaires sont nécessaires dans la rue Saint-Mare en continuité de la place du Haut-Morvan et dans la rue Beauséjour en continuité de la place du 19 mars 1962.

L'entreprise COLAS/MACОВI, pour le Lot 1 VRD, a proposé :

- Une moins-value de -5.913,60€ H.T sur les enrobés ;
- Une plus-value de 407,02€ HT concernant la continuité de la place du Haut-Morvan par la rue Saint-Mare
- Une plus-value de 18.707,31€ H.T pour la continuité de la place du 19 mars 1962 par la rue Beauséjour,

Conformément à l'article 139-2°, sous réserve de la limite fixée à l'article 140-1°, le montant des modifications prévues ne peut être supérieur à 50% du montant du marché public initial.

Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas possible de changer de contractant :

- D'une part, pour des raisons techniques : risque de problème de jonction entre les rues et les places ;
- D'autre part, un changement entraînerait une augmentation substantielle des coûts.

Cette proposition pour ce Lot 1 porte la modification du montant initial du marché à 17.90%.

L'entreprise COLAS/MACOVI, pour le Lot 2 GROS-ŒUVRE PAVAGE, a proposé :

- Une plus-value de 7.219,90€ HT concernant la continuité de la place du 19 mars 1962 par la rue Beauséjour,
- Une plus-value de 7.813.06€ H.T pour la continuité de la place du Haut-Morvan par la rue Saint-Mare

Conformément à l'article 139-6° du décret 2016-360 du 25 mars 2016, la modification envisagée ne doit pas excéder 15 % du montant initial un marché de travaux.

Cette deuxième modification pour ce Lot 2 porte la modification du montant initial du marché à 4,29%.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée à l'unanimité :

- **Approuvent** les modifications ci-dessous

LOT	DÉSIGNATION	ENTREPRISE	MODIFICATION N°	MONTANT DU MARCHÉ		MOINS-VALUE	PLUS-VALUE	MONTANT DE LA MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION		NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ PUBLIC	
				H.T	T.T.C	H.T	HT	HT	T.T.C	H.T	T.T.C
1	VRD	COLAS	2	242.440,09€	290.928,11€	-5.913,60€	19.114,33€	13.200,73€	15.840,88€	255.640,82€	306.768,98€
2	GROS ŒUVRE PAVAGE	COLAS	2	191.849,89€	230.219,87€		15.032,96€	15.032,96€	18.039,55€	206.882,55€	248.259,42€

- **Mandatent** Monsieur le Maire pour signer tous les documents supplémentaires afférents à ce dossier.
- **S'engagent** à inscrire au budget 2017 les crédits nécessaires au règlement des dépenses imprévues.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2017-011	<u>SDEE 47 : Modification des statuts</u>	5-7-5

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (Sdee 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Il exerce également diverses compétences optionnelles comme la distribution publique de gaz, l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, l'éclairage des infrastructures sportives, les réseaux de chaleur ou de froid, les infrastructures de charge pour véhicules électriques, ainsi que des activités connexes à chaque compétence.

Le Sdee 47 vient de lancer une procédure de modification de ses statuts afin notamment de pouvoir mettre en œuvre de nouveaux partenariats avec des structures non membres du Sdee 47 (Ex : Lot-et-Garonne Numérique, les Etablissements publics de Coopération Intercommunale participant avec le Sdee 47 à la Commission Consultative paritaire de l'énergie, la future SEM pour la production d'énergie...).

La modification des statuts du Sdee 47, dont le projet est joint en annexe, porte ainsi principalement sur :

- le complément des compétences et activités connexes avec les nouveaux champs d'intervention du Sdee 47 : mobilité à l'hydrogène, réseaux de froid, géothermie, éolien...
- la possibilité d'intervenir pour des personnes morales non membres du Syndicat
- la possibilité d'établir des relations contractuelles avec la future SEM pour la production d'énergie dont il sera le principal actionnaire.

Le projet de statuts refondus a été adressé à toutes les communes intéressées avec notification de la délibération.

Chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune serait réputée favorable.

La décision préfectorale de modification sera subordonnée à l'accord des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient à ce jour que le conseil municipal se prononce sur la modification statutaire proposée et entérinée par le Sdee 47.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la modification proposée des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne, selon les dispositions de l'Article L5211-20 du C.G.C.T. ;
- **Précise** que la présente délibération sera notifiée au Président du Sdee 47.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2017-012	<u>Approbation des conventions de servitude entre la commune et le SDEE47 – Viale-Haut</u>	1-2-4

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une ou plusieurs conventions de servitude sur la parcelle C 788 et le chemin vicinal ordinaire n°3 situés au lieu-dit *Viale-Haut* au bénéfice du Sdee 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité.

Ces mêmes conventions, si elles concernent des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2017-013	<u>Création d'emploi</u>	4-1-3

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade, des promotions internes ou des créations d'emplois. En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet
La création d'un poste d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe à temps complet
La création d'un poste d'Adjoint Technique principal 1^{ère} classe à temps complet
La création d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet
La création d'un poste d'Agent de Maîtrise principal à temps complet
La création d'un poste de Technicien à temps complet

L'ouverture de ces cinq postes permettra d'offrir à la collectivité le choix du recrutement, un seul poste sera pourvu.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 14/02/2017

Le Maire propose à l'assemblée,

La création des postes :

- d'Adjoint Technique à temps non complet 20h00 au 01/04/2017.

- La création d'un poste d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe à temps complet au 14/05/2017
- La création d'un poste d'Adjoint Technique principal 1^{ère} classe à temps complet au 14/05/2017
- La création d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet au 14/05/2017
- La création d'un poste d'Agent de Maîtrise principal à temps complet au 14/05/2017
- La création d'un poste de Technicien à temps complet au 14/05/2017

TITULAIRES					
Filière - Grade	Catégories	Electifs budgétaires	Electifs non pourvus	Electifs pourvus	Don'temps non complet
FLIERE ADMINISTRATIVE					
Redacteur Principal de 1ere classe	B	1	0	1	0
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	C	1	0	1	
Adjoint Administratif	C	2	0	2	
TOTAL		4	0	4	
FLIERE TECHNIQUE					
Adjoint Technique principal de 2ème Classe	C	3	0	3	0
Adjoint Technique	C	6	1	5	0
Adjoint Technique	C	1	1	0	17h50
Adjoint Technique	C	1	0	1	20h00
Adjoint Technique	C	2	0	2	2 a 25H00
Adjoint Technique	C	1	0	1	31H00
Adjoint Technique principal de 1ère Classe	C	1	0	1	0
Agent de Maîtrise	C	1	0	1	0
Agent de Maîtrise principal	C	1	0	1	0
Technicien	B	1	0	1	0
TOTAL		18	2	16	
FLIERE PATRIMOINE					
Adjoint du Patrimoine principal de 2eme classe	C	1	0	1	0
TOTAL		1	0	1	

Après en avoir délibéré les membres de l'assemblée présents ou représentés décident à l'unanimité :

- **D'adopter** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter des 01/04/2017 et 14/05/2017.
- **De créer** le poste d'Adjoint Technique à temps non complet soit 20h00 à compter du 01/04/2017.
- **De créer** le poste d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe à temps complet au 14/05/2017
- **De créer** le poste d'Adjoint Technique principal 1^{ère} classe à temps complet au 14/05/2017
- **De créer** le poste d'Agent de Maîtrise à temps complet au 14/05/2017
- **De créer** le poste d'Agent de Maîtrise principal à temps complet au 14/05/2017

- **De créer** le poste de Technicien à temps complet au 14/05/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2017-014	Vente Chemin Rural – Consort MOREAU	3-2-1

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que Monsieur et Madame MOREAU veulent se porter acquéreurs d'une partie d'un Chemin Rural perpendiculaire à la rue Léon Blum à Villeréal entre les parcelles AB n°612 ET AB n°836, pour une superficie d'environ 75m².

Avant la vente, ce Chemin Rural fera l'objet d'un bornage.
Cette vente pourrait être conclue au prix de 1€ le m².

Monsieur le Maire soumet cette offre aux conseillers et leur demande de l'autoriser à signer le compromis de vente puis l'acte authentique à intervenir.

La valeur historique du ce terrain est répertorié à l'inventaire communal sous le N°6/1999/2111.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de vente d'une partie du Chemin Rural perpendiculaire à la rue Léon Blum à Villeréal entre les parcelles AB n°612 ET AB n°836 appartenant à la commune, pour un montant de de 1€ le m², les frais de géomètre et de notaire étant à la charge des acquéreurs,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à ces décisions,
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2017-015	Convention avec le GAPV/Espace Numérique : travaux d'impression	1-1-3

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que l'association *AAEPIS* avait la charge des impressions des flyers de promotion des retransmissions des Opéras et Théâtres avec le copieur de la mairie.

Pour des raisons techniques, la mairie ne peut plus faire d'impressions de qualité.

Monsieur le Maire propose que cette mission soit effectuée par l'Espace Numérique de Villeréal jusqu'au renouvellement du copieur en fin de cette année.

Il explique que la mairie fournira le papier nécessaire et contribuera aux dépenses engagées par l'Espace Numérique.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de l'autoriser à signer une convention avec le *GAPV* afin de déterminer les conditions financières et matérielles de cette tâche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** cette proposition,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec le *GAPV*,
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2017-016	<u>Avis sur le Plan de Prévention du Risque (PPR) retrait-gonflement des argiles dans le Lot-et-Garonne</u>	8-4

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la révision du Plan de Prévention du Risque (PPR) de retrait-gonflement des argiles dans le Département du Lot-et-Garonne » a été prescrite par arrêté préfectoral n°2015075-0001 en date du 16 mars 2015.

Suite à la phase de concertation préalable et en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, le service risque-sécurité de la direction départementale des territoires demande l'examen du dossier projet du PPR de la commune et l'avis formel du conseil municipal.

Monsieur le Maire donne lecture du bilan de concertation

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

- **Donnent** à l'unanimité un avis favorable au projet de PPR de retrait-gonflement des argiles de la commune.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2017-017	<u>Subvention Exceptionnelle : EPIDROPT</u>	7-5-1

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande exceptionnelle de subvention par *EPIDROPT* afin de les aider à financer la création d'un audiovisuel sur le bassin et la vallée du Dropt. Monsieur le Maire propose la somme de **200,00€**.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

- **Acceptent** à l'unanimité le versement de cette subvention à *EPIDROPT* prévue à l'article 6574 du BP 2017.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2017-018	<u>Création d'un régime d'aide pour la rénovation des façades</u>	8-5

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la politique de mise en valeur de l'espace public de la bastide, il est possible d'engager une opération d'amélioration du cadre de vie. En effet, l'on peut constater qu'un bon nombre d'immeubles ont des façades peu ou pas entretenues.

Cette opération consiste à mettre en place un « Plan Façades » afin d'aider les propriétaires de ces immeubles à valoriser et entretenir leur patrimoine en leur apportant une aide aux travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

- **Approuvent** à l'unanimité cette proposition de création de régime d'aide pour la rénovation des façades.
- **Autorisent** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Questions diverses :

Lors de la présentation de la délibération des modifications en cours d'exécution des lots 1 et 2, Monsieur le Maire explique la nécessité d'inclure dans cette tranche de travaux, la prolongation de la réfection de la rue Beauséjour sur 25m à partir de la rue des Amours. Il donne des précisions quant au travail d'éclairage de la rue Saint-Mare. La fin de l'aménagement des Places du Haut-Morvan, du 19 mars 1962 et du pourtour de l'Eglise est prévue pour la mi-avril.

Monsieur le Maire informe que la deuxième tranche des travaux, concernant l'aménagement des Places de la Libération, Jean Moulin et du Fort débutera au début du mois d'octobre 2017. Une consultation sera lancée au début de l'été.

Monsieur Jean-Jacques CAMINADE, en prélude à la délibération n°2017/011, donne des explications sur les nouveaux statuts du SDEE47.

Monsieur le Maire donne des pistes sur l'implantation des cabines téléphoniques qui seront reconverties en cabines à livres ; celle située devant l'Hôtel de l'Europe devrait restée à sa place, la deuxième sera positionnée en fonction des futures plantations.

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée la décision du juge de la Cour Administrative de Bordeaux de rejeter la requête de la commune (réalisation de carottages supplémentaires) concernant le litige avec EUROVIA et l'architecte Desgrez lors de la réfection de la Place de la Halle en 1999/2000. Maître ABECASSIS va faire appel de cette décision.

Monsieur le Maire a reçu une demande de « Donkey's Circus ». Les organisateurs demandent un emplacement sous la halle. La cour de l'école élémentaire leur sera proposée à nouveau.

Monsieur le Maire explique que le projet d'implantation d'une maison de santé sur la commune s'inscrit dans le schéma d'aire de santé des 4 cantons. Il indique avoir rencontré une dentiste de Villeneuve-sur-Lot très intéressée pour s'installer à Villeréal ; elle souhaiterait ouvrir un cabinet double avec un confrère orthodontiste.

Monsieur le Maire évoque la mise en sécurité de l'Eglise Notre Dame. Afin de sécuriser les objets et le retable, un modèle de grilles avec devis sera envoyé à l'ABF.

Monsieur le Maire rend compte de l'assemblée générale de l'association « Pays en Direct » ; 42 producteurs sont actuellement partenaires et le bilan annuel 2016 de cette association est très encourageant.

Pour préparer le budget 2017, la commission des travaux s'est réunie le 28 février 2017. La commission des finances se réunira le 3 avril 2017.

Monsieur le Maire fait part du projet de Vacances Nature de créer un espace de rencontre pour tous les habitants du territoire villeréalais ; un questionnaire sur ce projet « ECLATS », Espace Culturel Laïque d'Animation Territoriale et Sociale, sera inséré dans le prochain numéro du Journal de Villeréal.

Le 12/04/2017 : Salle F. Mitterrand, Concert du Leeds University Big Band au profit de l'association ASHA (œuvrant pour la réhabilitation des chevaux maltraités ou négligés).

Le 24/03/2017 : Réunion de la Communauté de Brigade de gendarmerie à Monflanquin.

Le 25/03/2017 : Carnaval des enfants organisé par l'APE « Ensemble pour les enfants de Villeréal »

Le 29/03/2017 : Visite de la station d'épuration par la SATESE.

Monsieur le Maire annonce le souhait de Monsieur Jean-Paul EPINETTE de céder à la commune le site « Villeréal Infos » pour l'euro symbolique. Ce site deviendra le site officiel de la commune.

Commune de Villeréal
Séance du 14 mars 2017

Monsieur le Maire informe avoir reçu une demande de Monsieur SERRES Jean-Luc pour l'implantation d'une terrasse démontable sur le domaine public Place de la Libération. Monsieur SERRES souhaitait ouvrir une pizzeria avec une terrasse extérieure sur toute la longueur du commerce et d'une largeur de 4,50 mètres. Monsieur le Maire explique avoir demandé à Monsieur SERRES de réduire la largeur de sa terrasse : 1,50 à 2 mètres maximum.

Le 15/06/2017 : Réunion Publique sur le PLUI à 20h30 à la Salle F. MITTERRAND

Monsieur Alain BRUGALIERES questionne à propos de l'implantation des bornes pour les ordures ménagères. Il fait également remarquer que beaucoup de souillures canines salissent les rues du Village.

Monsieur le Maire rappelle que des sacs pour ramasser les déjections canines sont disponibles gratuitement à la mairie.

Monsieur Benjamin MAUVRET rend compte de la réunion de la commission « Sport » à la Communauté de Communes : cette compétence devrait rester à l'EPCI. Il fait également part de la demande du Président du Club de Judo d'installer des bancs et des chaises dans les vestiaires du dojo. Monsieur le Maire souhaite que le président fasse une demande écrite.

Monsieur Jean-Pierre LECLAIR signale qu'un câble au lotissement des Pommiers n'a toujours pas été enlevé.

Le mardi 11 avril 2017 : prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h50.